

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 FEVRIER 2024

Salle du conseil de la marie de Cussey-Sur-l'Ognon

Présents : Gildas DUCHENE, Jean-François MENESTRIER, Elisabeth RABOLIN, Elisa RENAUD, Laurence RICQ, Sylvaine ROUX-STREIT, Bertrand RUHIER, Sébastien THIBAUD, Etienne VUILLEMIN.

Absents : Aude BETTINELLI, Jean-Marc FEVRE, Alexandre SOUL

Pouvoirs : Aude BETTINELLI à Elisabeth RABOLIN, Alexandre SOUL à Sébastien THIBAUD

Secrétaire de séance : Elisa RENAUD

Ouverture de séance : 20h34

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2024,
- Repas des anciens,
- Dépense d'investissement antérieures au vote du budget primitif,
- Questions diverses.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2024

Le conseil n'a aucune remarque concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2024.

Monsieur le Maire demande qu'il soit voté l'approbation du dernier compte-rendu de conseil.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 2

Repas des aînés

Trois traiteurs ont été sollicités en vue du repas des aînés.

- Cottin : pour un menu à environ 34,90€ ou 35,90€ (supplément pour l'apéritif de 5,20€ ou 5,50€),
- Charmoille : pour un menu à environ 44€ (supplément pour l'apéritif de 4€),
- Traiteur et vin

Le devis proposé par Traiteur et Vin à GENEUILLE correspond à nos souhaits en termes de coût et prestations fournies.

Le menu s'élève à 24,90€ par personne, comprenant : entrée froide, entrée chaude, plat, fromage et dessert. Il convient d'y ajouter :

- L'apéritif (3,90€ par personne),
- Trou franc-comtois (1,95€ par personne),
- Les boissons (vin en bouteille et sans alcool),
- Deux personnes pour assurer le service

Monsieur le Maire propose de retenir le traiteur de GENEUILLE, Traiteur et vin, dont le menu la prestation est indiquée ci-dessus.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Dépenses d'investissement antérieures au vote du budget primitif

Afin d'assurer le paiement de factures en cours sur la section d'investissement, il est nécessaire d'effectuer des reports de crédits aux chapitres 20 (immobilisations incorporelles) et 21 (immobilisations corporelles) pour un quart des crédits disponibles soit un montant maximum de 91 131.08€.

	Crédits votés au BP2023	RAR 2022 inscrits au BP 2023	crédits ouverts au titre de DM	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L. 1612- 1CGCT
	a	b	c	d=a+c	
Chapitre 20	53 000.00			53 000.00	13 250.00
Chapitre 204	231 027.92			231 027.92	57 756.98
Chapitre 21	80 500.00	7 173.00		80 500.00	20 125.00
Chapitre 23				0	0
Montant total des crédits pouvant être ouverts avant le vote du BP 2024					91 131.98

En conséquence, il est proposé d'effectuer les reports de crédits comme suit :

- Compte 2031* : diagnostic faisabilité = 9 072,00€
- Compte 21312 : visiophone école = 1 014,00€
- Compte 21318 : travaux d'aménagement de la mairie pour l'agence postale (menuiserie) = 2 607,60€

Soit un total de 12 193,60€.

*Travaux ne démarrant pas immédiatement, on place cette dépense au compte 2031 pour que cela soit pris en compte dans le FCTVA.

Le Maire propose d'approuver la modification susvisée.

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Questions diverses :

Taxe aménagement : Le Grand Besançon Métropole conserve 30% de la taxe d'aménagement appelée par les communes depuis le 10 novembre 2021 (date de la délibération du conseil communautaire).

Il semblerait que le nouveau taux ait été appliqué rétroactivement sur les taxes perçues avant cette délibération.

Le Tribunal Administratif a été saisi par une commune afin de récupérer les 30% perçus par GBM, pour les taxes d'aménagement, encaissés avant le 1^{er} janvier 2022.

Pour notre commune cela représente 6.407,81€.

Il est ici précisé que GBM a d'ores et déjà investi les sommes perçues.

La commune sera en mesure de se positionner sur la « récupération » ou non de cette somme après la réunion prévue avec GBM et les différentes communes concernées et dans l'attente du jugement en appel.

PLUI : La commune de CUSSEY organise une réunion publique afin d'échanger sur le PLUi, en cours d'élaboration. Un représentant de GBM sera également présent. Le but de cette réunion est de répondre aux diverses interrogations/remarques des habitants dans le but d'établir le PLUi.

Clôture de la séance : 21h34

